



Toulouse, le 28 avril 2014

**DIRECTION  
DE LA VOIRIE  
ET DES INFRASTRUCTURES**

Dossier suivi par :  
Erick CONSTENSOU  
Tél : 05.34.33.49.45  
Fax : 05.34.33.49.39  
Réf. à rappeler :  
DVI / FG / Fauchage /  
Campagne fauchage 2014 Nord

**Madame, Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville

31240 CASTELMAUROU

DGS	MAIRE	ELU	SECR	XA 21
POLI	MAIRIE DE CASTELMAUROU Gourlier reçu le		ASSAIN	
CIVIL	05 MAI 2014		SCO	
URBA			TECH	
FIN	N° 1500		CCAS	

Madame, Monsieur le Maire,

Le Conseil Général de la Haute-Garonne poursuit sa politique d'entretien des dépendances vertes routières plus respectueuse de notre environnement, entamée à l'automne 2010.

Le bilan sur la mise en place d'un fauchage raisonné et la réduction de l'utilisation des pesticides, évalué durant les campagnes 2011, 2012 et 2013, s'avère globalement positif.

Le fauchage plus tardif, combiné au relèvement de la hauteur de coupe, a permis de contrôler durablement la végétation et favorise la biodiversité végétale et animale. Au-delà de ces aspects environnementaux, il s'avère que ces nouvelles pratiques induisent des économies substantielles (réduction d'usure des outils de coupe, réduction de la consommation de carburant, diminution des incidents liés aux projections, etc.). Je vous précise que les remarques de l'ensemble des élus, notamment lors des réunions cantonales continuent à être prises en compte pour apporter les améliorations nécessaires à cette démarche.

Dans ce cadre, je vous informe donc que le Conseil Général entreprendra prochainement une campagne de fauchage raisonné dans votre commune, en réalisant trois interventions de fauchage selon les modalités décrites ci-après.

Le calendrier du plan d'intervention est établi à partir du constat de la hauteur de la végétation. Ainsi, les dates (notamment les dates de démarrage des interventions) qui vous sont données sont à titre indicatif et pourront se moduler selon l'état de pousse du tapis végétal.

Ainsi, à compter du 19 mai prochain, l'organisation du fauchage se décomposera comme suit :

➤ **1<sup>ère</sup> intervention du 19 mai au début juin 2014 sur l'ensemble du réseau routier**

Elle consiste :

- au fauchage de l'accotement sur une largeur de rotor et des zones nécessitant un dégagement de visibilité.

➤ **2<sup>ème</sup> intervention du 23 juin à fin juillet 2014**

Elle consiste au fauchage :

- de l'accotement et des zones nécessitant éventuellement un dégagement de visibilité,
- du revers des fossés,
- du talus sur une largeur de rotor si accotements  $\leq 1$  m et en l'absence de fossé.

➤ **3<sup>ème</sup> intervention à l'automne**

Elle consiste à réaliser :

- le fauchage de l'accotement, des revers des fossés et des talus en déblai sur une largeur de rotor,
- des rotors supplémentaires sur les talus uniquement pour des dégagements de visibilité.

Cette intervention est différée mi-octobre 2014, une fois le cycle naturel des espèces animales et végétales accompli.

Je vous rappelle que l'entretien des haies privatives incombe aux propriétaires, le Conseil Général n'intervenant avec du matériel adapté que pour assurer les dégagements de visibilité.

Je vous rappelle également que, depuis 2006, le Conseil Général poursuit une gestion différenciée (un fauchage adapté) sur environ quatre-vingt sections situées au bord des routes départementales où ont été recensées des espèces végétales protégées. Ce programme est réalisé avec l'appui technique du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Enfin, concernant l'utilisation des désherbants, le Conseil Général poursuit sa démarche de réduction de l'utilisation des pesticides et favorise la mise en œuvre de méthodes alternatives au désherbage chimique. Ainsi, de 6 000 litres environ en 2007, la fourniture de ces produits est tombée à 30 litres en 2013.

Sachez que je reste très attentif à toutes les remarques que vous pourrez faire sur ces nouvelles pratiques que je vous invite à mettre en œuvre sur votre territoire.

Les services de la voirie du Conseil Général se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ces différentes démarches visant à mieux respecter notre territoire départemental et notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pierre IZARD**  
Président du Conseil Général

